



4, allée des Roses
89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye
03.86.45.56.01
06.42.30.78.38
acmribambelle89@gmail.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024/2025

Présentation de l'association

Le Centre de Loisirs RIBAMBELLE est géré par une association à but non lucratif, composée de parents bénévoles, dont les membres du bureau ont pour statuts les suivants :

Présidente : Blandine DELANGHE Trésorière : Florence PASCAL Secrétaire : Magali VAISSE
Vice présidente : Jessica PIERMAY Vice trésorier : Anthony PAUTRAT Vice secrétaire : Charlotte HAUTECOURT

Parent référent Saints : Céline TONNEVY
Parent référent St Sauveur : Delphine BOURGUIGNON

En cas de problème dans la vie du Centre, les parents doivent contacter le directeur ou l'un des membres du bureau.

Il a pour but le développement physique, intellectuel, culturel, moral et civique de l'enfant.

Il s'agit d'un accueil de loisirs :

- le périscolaire (avant et après l'école)
- les mercredis
- les vacances scolaires (Hiver, Printemps, Été, Toussaint et Noël)

FERMETURE ANNUELLE : 3 semaines en août et une semaine à la Noël

Public concerné : les enfants scolarisés dès 2 ½ ans à 17 ans révolus.

Tous les enfants sont les bienvenus. Pour les enfants en situation de handicap, les parents devront fournir un PAI (protocole d'Accueil Individualisé) afin que l'équipe d'animation puisse s'organiser.

Adhésion à l'association

Une **adhésion annuelle** est demandée : - 15 euros par famille

Une **adhésion d'été** est demandée : 5 euros par famille, pour les enfants ne fréquentant le centre que pendant les vacances d'été.

Pour les familles de 3 enfants et plus inscrits, 10 % de réduction sont effectués sur la facture.

ACCUEIL DES ENFANTS
dès 2 ½ ans, scolarisés en maternelle

Fonctionnement

Le centre de loisirs propose un site d'accueil périscolaire, avant et après l'école, sur 3 sites (dans les écoles respectives de Lainsecq, Saints en Puisaye et Saint-Sauveur-en-Puisaye), les **mercredis et les vacances scolaires** sur le site de Saint-Sauveur-en-Puisaye, au 1 allée des Roses.

Le Centre fonctionne dans le cadre du respect de l'équipe, des bénévoles, des participants et du matériel.

La directrice est responsable de l'inscription de l'enfant, de la présentation du fonctionnement du Centre et du règlement intérieur. Les animateurs sont placés sous la responsabilité pédagogique de la directrice. Un portail dédié a été mis en place à l'adresse suivante : <https://ribambelle.portail-defi.net/> vous permettant de procéder aux inscriptions, suivi des factures et des règlements. Demandez vos identifiants à la direction du Centre de Loisirs.

Accueil périscolaire

Modalités d'inscription

Les enfants peuvent être inscrits aux différentes options de garde (périscolaire et/ou extrascolaire) en passant par le portail. Un imprimé pour planifier les mercredis et l'accueil périscolaire vous est également fourni chaque mois pour le mois suivant. Lors d'un surcroît d'effectif, les enfants inscrits sur cet imprimé seront prioritaires.

Lors d'une inscription en accueil périscolaire au jour le jour, vous devrez vous assurer auprès de la directrice ou de l'animatrice que votre enfant est bien pris en compte. Si le nombre d'enfants autorisé est atteint, votre enfant ne pourra pas être pris en charge par le centre. Les inscriptions se font aux heures ouvrées du centre de loisirs, soit de 07h30 à 12h et de 14h à 16h, du lundi au vendredi.

Passé l'heure de la sortie, les parents ou représentants légaux, **dès le 2ème retard sur l'année scolaire**, devront payer la somme de **30 € par ¼ heure supplémentaire** (tout ¼ heure commencé sera dû). Après une demi-heure sans nouvelle des parents, la gendarmerie ou la mairie sera contactée pour prendre en charge l'enfant.

Horaires

Les horaires de l'accueil périscolaire sont, les lundis, mardis, jeudis et vendredis

COMMUNE	N° téléphone	Le MATIN avant l'école	Le SOIR après l'école
Lainsecq	06.42.30.78.38	À partir de 7h30 jusqu'à 8h50	De 16h30 jusqu'à 19h
Saint-Sauveur-en-Puisaye	03.86.45.56.01	À partir de 7h30 jusqu'à 8h50	De 16h30 jusqu'à 19h
Saints	06.42.30.78.38	À partir de 7h30 jusqu'à 8h50	De 16h30 jusqu'à 19h

Les horaires de l'accueil périscolaire des mercredis

COMMUNE	N° téléphone	En journée	En ½ journée
Saint-Sauveur-en-Puisaye	06.42.30.78.38 ou 03.86.45.56.01	De 7h30 à 19h	À partir de 7h30 jusqu'à 12h
			À partir de 7h30 jusqu'à 13h30 (repas compris)
			de 11h jusqu'à 19h (repas compris)
			À partir de 13h30 jusqu'à 19h

Tarification du périscolaire (avant et après l'école)

Tranche	Quotient familial	Participation famille à l'heure
T1	De 0 € à 400 €	1,10 €
T2	De 401 € à 680 €	1,20 €
T3	De 681 € à 850 €	1,30 €
T4	De 851 € à 1000 €	1,35 €
T5	De 1001 € à 1200 €	1,40 €
T6	De 1201 € à 1500 €	1,45 €
T7	+ de 1501 €	1,50 €

Un goûter sera systématiquement servi à tous les enfants utilisant l'accueil du soir. Le prix du goûter est de 0,70 €.

Le périscolaire est facturé au temps réel de présence de l'enfant

Toute inscription non décommandée 48 h à l'avance sera facturée. L'annulation ou l'inscription le jour même est acceptée pour un cas exceptionnel ou imprévu.

La facturation est établie mensuellement et remise en début de mois aux familles. Au delà de 2 factures impayées, le centre de loisirs Ribambelle se réserve le droit de refuser l'accueil de votre enfant. **Dans ce cas, la famille recevra une notification de sa situation afin de trouver un compromis.**

Tarification du mercredi à Saint-Sauveur-en-Puisaye

Tranche	Quotient familial	Journée repas compris	½ journée avec repas	½ journée sans repas
T1	De 0 € à 400 €	5,98 €	6,53 €	3,23 €
T2	De 401 € à 680 €	6,38 €	6,93 €	3,63 €
T3	De 681 € à 850 €	13,15 €	8,45 €	5,15 €
T4	De 851 € à 1000 €	14,15 €	8,65 €	5,35 €
T5	De 1001 € à 1200 €	15,15 €	8,85 €	5,55 €
T6	De 1201 € à 1500 €	16,15 €	9,05 €	5,75 €
T7	+ de 1501 €	17,15 €	9,25 €	5,95 €

Accueil extrascolaire

Modalités d'inscription

Pour l'accueil extrascolaire, les inscriptions se font à la ½ journée avec ou sans repas ou à la journée complète. Les enfants peuvent arriver jusqu'à 9h30 et peuvent repartir à partir de 17h. Le Centre de Loisirs est ouvert du lundi au vendredi sauf les jours fériés. Le repas (prix fixe), goûter, le pain, la boisson & le couvert sont fournis par le Centre de Loisirs.

Pour une inscription de dernière minute, un pique-nique sera demandé. Le repas de la journée ne sera pas décompté sur la facture.

Lors des sorties, prévoir une gourde d'eau ou une petite bouteille dans un sac isotherme ou sac à dos.

Des demies journées d'adaptation sont possibles pour les enfants qui entrent en 1ère année de maternelle.

Horaires

	En ½ journée		En journée
Matin seul	À partir de 7h30 jusqu'à 12h		
Matin + repas	À partir de 7h30 jusqu'à 13h30	L'enfant mange au centre	A partir de 7h30 jusqu'à 19h
Repas + après-midi	À partir de 12h jusqu'à 19h		
Après-midi seul	À partir de 13h30 jusqu'à 19h		

Tarification extrascolaire (vacances scolaires)

Tranche	Quotient familial	Journée repas compris	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Forfait semaine du lundi au vendredi avec repas
T1	De 0 € à 400 €	5,98 €	6,53 €	3,23 €	20,40 €
T2	De 401 € à 680 €	6,38 €	6,93 €	3,63 €	22,65 €
T3	De 681 € à 850 €	13,15 €	8,45 €	5,15 €	53,00 €
T4	De 851 € à 1000 €	14,15 €	8,65 €	5,35 €	55,00 €
T5	De 1001 € à 1200 €	15,15 €	8,85 €	5,55 €	57,00 €
T6	De 1201 € à 1500 €	16,15 €	9,05 €	5,75 €	59,00 €
T7	+ de 1501 €	17,15 €	9,25 €	5,95 €	61,00 €

Une facture mensuelle est transmise à la famille.

Toute inscription non décommandée 48 h à l'avance sera facturée.

Le forfait à la semaine s'applique du lundi au vendredi de la même semaine.

Les familles dont le Quotient Familial est inférieur à 680€ sont davantage accompagnés sur la journée que sur la ½ journée.

Acompte des inscriptions pour les vacances

Il est demandé à la famille un acompte lors de l'inscription de son enfant selon le tableau suivant :

Temps de présence de l'enfant	Acompte demandé par enfant
Quelque soit le nombre de journées ou de ½ journées	15,00 €
Une semaine	20,00 €
Deux semaines	40,00 €
Trois semaines	60,00 €
Quatre semaines	80,00 €
Cinq semaines	100,00 €

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Assurance

Le contrat d'assurance signé avec la MAE couvre l'ensemble des activités de l'association dans le cadre du centre de loisirs, des personnels, des bénévoles et des enfants.

Les parents fourniront une attestation d'assurance responsabilité civile.

Règlements

Le règlement peut se faire suivant les options suivantes :

- espèces uniquement sur le site de Saint Sauveur en Puisaye
- règlement par chèque à l'ordre de Ribambelle
- règlement par virement : **IBAN FR76 1100 6421 0052 1220 4611 753**
ou RIB 11006 42100 52122046117 53

Aides financières

Le Centre accepte les chèques CESU et ANCV.

Chaque famille paie en fonction de ses revenus et contribue à un taux d'effort équivalent entre toutes les tranches.

En l'absence de justificatif du Quotient familial, le tarif le plus élevé sera appliqué.

A savoir que le coût réel d'un enfant au centre de loisirs pour une journée est de 41,80 €.

Chaque famille est aidée par la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la CAF, la MSA et le centre de loisirs Ribambelle.

Santé et hygiène

Les parents doivent remplir la fiche familiale qui doit être remise au Centre au plus tard le premier jour de présence de l'enfant. Le Centre n'acceptera pas les enfants dont l'état de santé ou le comportement n'est pas compatible avec son accueil.

Le directeur ou les animateurs ne pourront pas donner de médicaments aux enfants sans ordonnance médicale. Le directeur est responsable du suivi sanitaire. En cas d'incident, le directeur alertera les secours et préviendra les parents.

Pour les plus petits, prévoir une tenue de rechange pour l'accueil périscolaire et une autre qui restera au centre de loisirs.

Sécurité

Il est demandé aux parents amenant ou venant chercher leur(s) enfant(s) de se présenter systématiquement à l'animateur responsable des arrivées et des départs.

Les objets de valeur ou présentant des risques (appareil photos, console de jeux, bijoux, argent, ...) sont interdits au Centre et au sein de l'accueil jeunes. Le Centre décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets ne lui appartenant pas.

Il est strictement interdit, même avec autorisation parentale, de fumer ou de consommer toute substance pouvant être dangereuse pour la santé.

Si l'équipe d'animation observe un comportement dangereux ou inadapté (état d'ivresse) du parent lorsque celui-ci vient récupérer son enfant, elle contactera le second parent et les services de l'ordre.

Sorties

L'affichage indiquera le lieu, la date et l'heure de départ et de retour. Les listes seront closes dès que le nombre maximum d'enfants est atteint. En outre, si les inscriptions ne sont pas assez nombreuses, le Centre peut annuler la sortie. Les enfants auront néanmoins accès à l'accueil ce jour-là dans les conditions habituelles. Seuls les enfants ayant fournis les éléments nécessaires pour s'inscrire pourront participer aux activités du Centre.

Toute sortie non décommandée 48 h à l'avance sera facturée.

Autorisations

Sauf opposition écrite, les parents autorisent la prise de photos ou d'images des enfants dans le cadre de la promotion du Centre.

Un exemplaire de ce règlement est fourni aux parents une fois par an.